



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48857

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de prévoir la conclusion d'une convention entre l'Institut français et UbiFrance. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

La nécessité d'adapter notre politique d'influence aux nouvelles réalités économiques est une priorité du ministère des affaires étrangères qui a engagé une réflexion sur le pilotage du réseau culturel, dans un contexte budgétaire contraint et de concurrence accrue, issue -entre autres- des pays émergents. La réorganisation de notre réseau culturel, mais également diplomatique et économique, est devenue primordiale, ainsi que la recherche de nouveaux canaux de financements. Le rapport d'évaluation des politiques menées au titre du réseau culturel propose, entre autres, de conclure une convention entre l'Institut français et Ubifrance, afin de renforcer la cohérence d'ensemble de ces deux structures. L'évolution institutionnelle d'Ubifrance - dont le Président de la République a validé le principe - conduira prochainement à rapprocher cet établissement public de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) afin d'assurer, outre une synergie entre les métiers de ces deux acteurs, une plus grande cohérence dans la stratégie de soutien aux investisseurs étrangers et aux exportateurs français. Cette évolution institutionnelle est toutefois en cours de définition dans un cadre interministériel, et il est difficile, à ce stade, de se prononcer sur les contours de la future gouvernance de ce nouvel établissement. Pour autant, d'ores et déjà, afin de faire face à une concurrence accrue et des moyens très contraints, une meilleure coordination de nos actions est sans cesse recherchée et une convention triennale est en cours d'élaboration entre l'Institut français et Ubifrance. Elle vise à partager des informations, développer un volet « coopération économique » dans le cadre des Saisons, mettre en place des actions communes à l'occasion de grands événements dans le monde, en particulier dans le domaine des industries créatives, de l'innovation, de la coopération ou encore de la gastronomie, en concertation étroite avec les organismes compétents en matière de promotion et d'exportation intervenant dans les mêmes domaines d'activité. Cette convention permettrait également de développer des actions communes autour de certains programmes de résidences ; d'échanger et de mettre en oeuvre des actions de « coopération numérique » ; de

partager, promouvoir et débattre des grands enjeux des industries créatives en lien avec les nouvelles orientations « export » des entreprises françaises innovantes ou encore d'identifier des entreprises - PME et/ou ETI - potentiellement intéressées à devenir mécènes d'une Saison. Cette convention, qu'il importe de finaliser, contribuera à accroître les synergies entre politiques économique et d'influence.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48857

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 992

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3048